

PERSONNEL

Evolution des emplois et du tableau des effectifs

EXPOSE DES MOTIFS

Afin d'adapter les missions des services aux besoins de la collectivité et d'améliorer leur fonctionnement, notamment dans le cadre de la réorganisation de certaines directions et services, afin de permettre le recrutement sur des postes permanents vacants ou encore de tenir compte des évolutions de carrière des agents, il convient de créer ou de transformer certains emplois.

Ces créations et ces transformations ont été proposées dans le cadre du vote du budget ainsi qu'aux Comités Techniques Paritaires (CTP). Il convient aujourd'hui de créer ces emplois et de les inscrire au tableau des effectifs.

I) Créations d'emplois afin de répondre à de nouveaux besoins et d'améliorer le fonctionnement des services municipaux

A. Créations d'emplois par redéploiements internes

- Service développement économique : un poste de manager du commerce local dans le cadre du FISAC, grade d'attaché, pour une durée de 3 ans (BP 2011)
- Direction de la démocratie et de l'action citoyenne : un poste de chargé de mission « actions contre toutes les discriminations », grade d'attaché (BP 2011)

B. Créations d'emplois par transformations de crédits de fonctionnement

- Direction de la jeunesse : un poste de chargé de mission Contrat de Réussite Solidaire sur le grade d'attaché et un poste d'animateur situé au Point Information Jeunesse sur le grade d'animateur (postes budgétisés au BP 2010 dans l'enveloppe dédiée aux assises de la jeunesse).
- Maison de quartier Monmousseau : un poste de référent famille qui sera subventionné par la CAF en 2012, sur les grades d'animateur ou de rédacteur et un poste d'animateur, grade d'animateur, créé par redéploiement de vacations.
- Direction générale : un poste de chargé de mission sur l'évolution des organisations sur le grade d'attaché, créé par redéploiement de crédits d'études (BP 2010).

- Service information : un poste de photographe sur le grade de technicien par redéploiement de crédits affectés au paiement de prestataires externes.
- Conservatoire : un poste à temps non complet (30h) d'agent d'accueil, grade d'adjoint administratif par redéploiement de vacances.
- Service petite enfance : un poste de médecin généraliste à temps non complet (20h) par redéploiement de vacances.
- Service pôles utilisateurs : un poste de technicien de maintenance déployé par transformation de crédits affectés au paiement de prestataires externes.

C. Créations d'emplois par transformations de postes existants

- Service entretien des bâtiments communaux : un poste de responsable du secteur énergie, grade d'ingénieur, par transformation d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe (CTP du 17 novembre 2010).
- Direction de la jeunesse : deux emplois d'animateur, grade d'animateur par transformation de deux postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe.
- Service vie des quartiers : un poste d'agent de développement local, grade d'attaché, par transformation d'un poste de référent de quartier, rédacteur (CTP du 8 décembre 2010).
- Service des activités sportives municipales : un poste de secrétaire, grade d'adjoint administratif par transformation d'un poste de chargé de l'observatoire des sports, attaché (CTP du 1^{er} mars 2011).
- Création de six postes d'attaché par transformation de six postes de rédacteur chef suite à l'évolution des missions des agents titulaires de ces postes et à leur inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché au titre de la promotion interne (CTP du 1^{er} mars 2011).

Par conséquent, je vous propose la création de :

- 11 postes d'attachés territoriaux,
- 1 poste d'ingénieur,
- 1 poste de rédacteur territorial,
- 2 postes de technicien territorial,
- 5 postes d'animateurs territoriaux,
- 1 poste d'adjoint administratif,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (30 heures),
- 1 poste de médecin généraliste à temps non complet (20 heures),

Et la suppression de :

- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe,
- 1 poste de rédacteur territorial,
- 6 postes de rédacteur chef,
- 1 poste d'attaché territorial,
- 2 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Ce qui modifie le tableau des effectifs comme suit :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Attaché territorial	82	92
Ingénieur territorial	13	14
Rédacteur Chef	42	36
Rédacteur territorial	36	36
Technicien principal 2 ^{ème} classe	29	28
Technicien territorial	9	11
Animateur territorial	18	23
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	107	105
Adjoint administratif 2 ^{ème} cl TNC	7	8
Médecin généraliste TNC	1	2
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	191	192

Date d'effet : 1^{er} avril 2011.

L'incidence financière de l'ensemble de ces créations et transformations est de 89 000€.

II) Besoins occasionnels

Dans le contexte de la réorganisation de la Direction de la jeunesse et dans l'attente d'une consolidation de l'équipe et de la création des nouveaux postes, il est nécessaire de prolonger les renforts actuels dans les services de la direction en qualité de besoin occasionnel comme suit :

- 6 mois d'adjoint d'animation,
- 6 mois d'adjoint administratif,
- 6 mois de rédacteur.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

PERSONNEL

Evolution des emplois et du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs,

vu le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs chefs,

vu le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

vu le décret n°97-701 du 31 mai 1997 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

vu sa délibération du 23 novembre 2006 fixant l'effectif des emplois de médecin généraliste à temps non complet,

vu sa délibération du 20 mai 2010 fixant l'effectif des emplois d'adjoint administratif à temps non complet,

vu sa délibération du 24 juin 2010 fixant l'effectif des emplois d'attaché territorial,

vu sa délibération du 24 juin 2010 fixant l'effectif des emplois d'ingénieur territorial,

vu sa délibération du 24 juin 2010 fixant l'effectif des emplois de rédacteur et de rédacteur chef territorial,

vu sa délibération du 24 juin 2010 fixant l'effectif des emplois d'animateur territorial,

vu sa délibération du 23 septembre 2010 fixant l'effectif des emplois d'adjoint d'animation 2^{ème} classe,

vu sa délibération du 27 janvier 2011 fixant l'effectif des emplois de technicien territorial,

vu l'avis du comité technique paritaire dans ses séances du 17 novembre et 8 décembre 2010 et du 1^{er} mars 2011,

considérant qu'il convient de doter les services municipaux du personnel qualifié nécessaire à leur bon fonctionnement,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : DECIDE la création des postes suivants à compter du 1^{er} avril 2011 :

- 11 postes d'attachés territoriaux,
- 1 poste d'ingénieur,
- 1 poste de rédacteur territorial,
- 2 postes de technicien territorial,
- 5 postes d'animateurs territoriaux,
- 1 poste d'adjoint administratif,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (30 heures),
- 1 poste de médecin généraliste à temps non complet (20 heures).

ARTICLE 2 : DECIDE la suppression des postes suivants à compter du 1^{er} avril 2011 :

- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe,
- 1 poste de rédacteur territorial,
- 6 postes de rédacteur chef,
- 1 poste d'attaché territorial,
- 2 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

ARTICLE 3 : FIXE, conformément au tableau ci-dessous, l'effectif des emplois considérés :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Attaché territorial	82	92
Ingénieur territorial	13	14
Rédacteur Chef	42	36
Rédacteur territorial	36	36
Technicien principal 2 ^{ème} classe	29	28
Technicien territorial	9	11
Animateur territorial	18	23
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	107	105
Adjoint administratif 2 ^{ème} cl TNC	7	8
Médecin généraliste TNC	1	2
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	191	192

ARTICLE 4 : DECIDE la création d'emplois occasionnels comme suit :

- 6 mois d'adjoint d'animation,
- 6 mois d'adjoint administratif,
- 6 mois de rédacteur.

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 1^{ER} AVRIL 2011

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 1^{ER} AVRIL 2011